

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 14 septembre à 19 h, dans la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure visant l'immeuble portant les numéros 306 et 308, rue Fleury Ouest, lequel est érigé sur le lot 1 486 820 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait une marge arrière inférieure à la norme minimale prescrite, soit de 2,60 mètres au lieu de 3 mètres, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez-vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 23 juillet 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert